



# Modalités concernant le Foot 6/7 (ou Football sur terrain réduit)

ETAT : 01.08.2021

[www.aff-ffv.ch](http://www.aff-ffv.ch)

**Abréviations :**

<b>ASF</b>	Association Suisse de Football
<b>RJ</b>	Règlement de Jeu de l'ASF
<b>RD</b>	Règlement Disciplinaire de l'ASF
<b>LA</b>	Ligue Amateur
<b>AFF</b>	Association Fribourgeoise de Football
<b>CC</b>	Comité Central
<b>CR</b>	Commission de recours
<b>CTJ</b>	Commission technique et des juniors
<b>CJ</b>	Commission de jeu
<b>CA</b>	Commission des arbitres
<b>CD</b>	Commission de discipline

**Remarques préliminaires :**

*Pour des raisons de simplification linguistique et de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans les présents statuts, étant entendu que les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.*

## Table des matières

<b>Chapitre I</b>	<b>4</b>
<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>4</b>
Article 1 Qualification des joueurs	4
Article 2 Modalités du championnat	4
Article 3 Convocation	4
Article 4 Arbitrage	4
Article 5 terrain	5
Article 6 Nombre de joueurs	5
Article 7 Déroulement du match	5
Loi du Jeu	5
Durée du match	5
Sanctions disciplinaires sur le terrain	5
Tir de penalties	5
Forfait	5
Article 8 Administration	5
<b>Chapitre II</b>	<b>6</b>
<b>DISPOSITIONS FINALES</b>	<b>6</b>
Article 9 Voie de Recours	6
Article 10 Traduction	6
Article 11 Cas non prévus	6

La Commission de Jeu (CJ) de l'AFF émet les modalités suivantes, basées sur :

- Directives AFF Planification (ci-après « Planification ») ;
- Prescriptions AFF (Internet AFF > Documentation > Prescriptions AFF) ;
- Règlement de Jeu de l'ASF (ci-après RJ ASF) ;
- Règlement Disciplinaire de l'ASF (ci-après RD ASF) ;
- Règlement AFF d'application pour la Procédure contentieuse de la Ligue Amateur.

## Chapitre I GÉNÉRALITÉS

### ARTICLE 1 QUALIFICATION DES JOUEURS

1. Tout joueur et joueuse, d'âge Juniors B à Seniors et possédant **un passeport ASF** d'un club quelconque de l'AFF, peut jouer dans une équipe « Foot 6/7 » portant le nom d'un club de l'AFF (ou d'une Association Régionale (AR) voisine).

### ARTICLE 2 MODALITÉS DU CHAMPIONNAT

1. La formation des groupes, le calendrier sont établis par la CJ de l'AFF. Les résultats sont introduits par le club recevant dans clubcorner.ch. Les classements sont automatiques et publiés sur [www.aff-ffv.ch](http://www.aff-ffv.ch).
2. Le championnat se déroule en deux parties (automne et printemps). Avant chaque tour, une équipe peut se retirer (sans frais) ou s'annoncer. Les délais sont, respectivement : le 30 juin et le 31 décembre.

### ARTICLE 3 CONVOCATION

1. Les matchs sont prévus en semaine, normalement le mercredi. La prise de contact avec l'adversaire est recommandée.
2. Le club recevant communique l'horaire à l'AFF selon les délais publiés dans les Prescriptions de l'AFF consultable sur le site web [www.aff-ffv.ch](http://www.aff-ffv.ch).
3. En cas de renvoi (météo), le match est programmé la semaine suivante. Dans ce cas, les équipes joueront deux matchs la même semaine.

### ARTICLE 4 ARBITRAGE

1. L'arbitrage du match se fait par les équipes elles-mêmes (une mi-temps chacune).
2. Les deux arbitres contrôlent les passeports en fonction des listes de joueurs des deux équipes avant le match.

## ARTICLE 5 TERRAIN

3. Les matches se jouent sur un ½ terrain en largeur comme pour les juniors E.
4. Le marquage se fait selon les prescriptions des Juniors E.

## ARTICLE 6 NOMBRE DE JOUEURS

1. Les équipes décident avant le match de jouer à **6** ou **7** joueurs.
2. Chaque équipe remplit une carte de match si possible avec clubcorner.ch, sinon manuscrite ou informatique (Excel) avec nom, prénom, no de passeport.
3. Changements libres. Tous les joueurs (max. 11) de la carte de match devraient jouer.

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU MATCH

### *Loi du Jeu*

1. Les prescriptions d'exécution correspondent à ceux des juniors D (règle de hors-jeu normale, aucun dégagement au-delà de la ligne médiane, etc...).

### *Durée du match*

2. Durée : 2 x 35 min.

### *Sanctions disciplinaires sur le terrain*

3. La punition temporaire (10 min.), conforme aux « Prescriptions d'exécution pour la punition temporaire lors des matchs de juniors du football de base, des enfants et des joueuses juniors », au lieu de l'avertissement, sera appliquée. L'équipe punie joue en minorité. Une expulsion (rouge) sera valable pour le match en cours, et n'aura pas de suite ultérieure. L'équipe punie joue en minorité.

### *Tir de penalties*

4. A la fin du match, chaque joueur tire un pénalty (nombre égal). La victoire aux penalties équivaut à **2 buts** qui seront comptabilisés au résultat final.

### *Forfait*

5. Les amendes de « Forfaits » des Prescriptions de l'AFF ([www.aff-ffv.ch](http://www.aff-ffv.ch)) sont applicables et sans restriction. Le Foot 6/7 applique les tarifs de la 5e Ligue.

## ARTICLE 8 ADMINISTRATION

Le club recevant est responsable de:

- a) L'annonce de l'horaire du match et du résultat par clubcorner.ch.
- b) La conservation des listes de joueurs non-clubcorner jusqu'au 30 juillet de la saison en cours.
- c) Un rapport d'arbitre ne doit être envoyé à l'AFF qu'en cas d'incidents graves et nécessitant une intervention de la Commission de Discipline.

## Chapitre II

### DISPOSITIONS FINALES

#### **ARTICLE 9 VOIE DE RECOURS**

Conformément à l'art. 187 ch. 2 du RJ ASF, il n'y a pas de recours possible contre les modalités et toutes les décisions touchant l'administration et le déroulement des championnats.

#### **ARTICLE 10 TRADUCTION**

En cas de divergence de texte entre la version française et la version allemande, le texte de la version française fait foi.

#### **ARTICLE 11 CAS NON PRÉVUS**

Pour tous les cas non prévus dans les présentes modalités, le CC de l'AFF décide sans appel.

**Fribourg, 01.08.2021**

**Commission de Jeu de l'Association Fribourgeoise de Football**